



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

NACON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

NACON

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT SAS
Société de commissariat aux comptes
Siège social :
26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



FIDUCIAIRE METROPOLE
AUDIT SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

NACON S.A.

396-466 rue de la Voyette-CRT2 59273 FRETIN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'Assemblée générale de la société NACON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NACON relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Point clé de l'audit

Les titres de participation figurent au bilan au 31 mars 2023 pour un montant net de 130 677 milliers d'euros représentant 31% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 3 – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, des dépréciations sont le cas échéant constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations, telle qu'évaluée globalement selon la stratégie d'ensemble du groupe NACON sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés du groupe.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation mise en œuvre par la société.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances de l'activité « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du groupe ;
- le caractère raisonnable du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 3 – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels.

Valorisation du poste Editeur – coûts de développement des jeux

Point clé de l'audit

Au 31 mars 2023, les dépenses engagées par NACON au titre du développement des jeux, en tant qu'éditeur chargé de leur commercialisation, sont inscrites à l'actif, nettes des pertes de valeur, et s'élèvent à 146 476 milliers d'euros, soit 35% des actifs.

Les contrats signés avec les studios de développement stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires fixes ou éventuellement basés sur des prévisions de ventes.

Les avances versées par NACON au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

Comme indiqué en note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels, à la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la direction. Lorsque ces dernières sont inférieures aux dépenses supportées par NACON au titre du développement du jeu, une dépréciation est pratiquée.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable à la clôture et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée constitue selon nous, un point clé de l'audit, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des ventes futures des jeux.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour le suivi des dépenses relatives aux coûts de développement des jeux, la définition des modalités de comptabilisation au compte de résultat et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné des jeux présentant des valeurs importantes à l'actif du bilan au 31 mars 2023 et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations de ventes futures de jeux, qui concourent à la détermination de la valeur recouvrable de ces montants, et notamment leur cohérence avec des réalisations passées pour des jeux similaires.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 19.1.5.1 « Notes complémentaires au bilan - Note 7 – Autres créances » de l'annexe aux comptes annuels.

Reconnaissance du chiffre d'affaires « Jeux digitaux » en fin de période

Point clé de l'audit

Au 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'élève à 98 258 milliers d'euros et comprend notamment les ventes de jeux vidéo sous format digital.

Comme indiqué en note 19.1.5.2 « Notes complémentaires au compte de résultat – Note 19 – Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires issu des ventes digitales de jeux est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Les montants garantis sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du jeu. Les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées.

En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturé sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.

Dans ce contexte et du fait du caractère significatif des ventes de jeux digitaux, nous avons considéré que la reconnaissance de cette catégorie de chiffre d'affaires en fin de période constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les ventes digitales de jeux vidéo.

Concernant les ventes digitales réalisées sur les plateformes au 31 mars 2023 mais non encore facturées, nous avons obtenu des extractions des données de ventes des plateformes réalisées avant la clôture ou des confirmations des plateformes concernées.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 19.1.5.2 « Notes complémentaires au compte de résultat – Note 19 – Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NACON par les statuts lors de la création de la société le 12 juillet 2019 pour le cabinet KPMG SA et par l'Assemblée générale du 22 janvier 2020 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA.

Au 31 mars 2023, les cabinets KPMG SA et Fiduciaire Métropole Audit – FMA étaient dans la 4^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 26 juin 2023

KPMG SA

Stéphanie ORTEGA

Associée

Roubaix, le 26 juin 2023

Fiduciaire Métropole Audit

François DELBECQ

Associé

19.1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2023

19.1.1 Bilan au 31 Mars 2023

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs Brutes 31/03/23	Amort. & Prov. 31/03/23	Valeurs Nettes 31/03/23	Valeurs Nettes 31/03/22
ACTIF				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets	4 901	987	3 914	4 022
Immobilisations corporelles				
Terrains	1		1	1
Constructions	5	5	0	0
Autres immo. corporelles	840	475	365	215
Immobilisations en cours	203		203	6
Immobilisations financières				
Titres de participation	130 677		130 677	89 448
Autres titres immobilisés	1		1	1
Autres immo. financières	2 092	1	2 091	1 619
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	138 720	1 468	137 252	95 312
Actif circulant				
Stocks et en-cours	36 710	12 343	24 367	27 139
Avances et acomptes	921		921	622
Créances				
Clients et comptes rattachés	28 601	782	27 819	24 307
Autres créances	188 549		188 549	139 639
Valeurs mobilières de placement	6 839		6 839	-
Disponibilités	26 604		26 604	62 804
TOTAL ACTIF CIRCULANT	288 224	13 125	275 099	254 511
Charges constatées d'avance	3 251	-	3 251	2 721
Ecarts de conversion Actif	161	-	161	126
TOTAL ACTIF	430 356	14 593	415 763	352 670

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs Nettes 31/03/2023	Valeurs Nettes 31/03/2022
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	86 936	86 291
Primes	82 534	80 990
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves indisponibles	2 211	1 144
Autres réserves	21 432	16 899
Résultat de l'exercice	5 599	5 845
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	208 712	201 169
Provisions pour risques et charges	3 968	1 622
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	110 673	88 258
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 264	21 989
Dettes fiscales et sociales	1 783	1 482
Dettes sur immobilisations	40 283	33 657
Autres dettes	25 581	4 458
Produits constatés d'avance	422	-
TOTAL DETTES	203 006	149 844
Ecart de conversion passif	77	35
TOTAL PASSIF	415 763	352 670

19.1.2 Compte de Résultat au 31 Mars 2023

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs Nettes 31/03/23	Valeurs Nettes 31/03/22
Produits d'exploitation		
Ventes de produits	97 591	89 778
Ventes de services	667	(141)
Chiffre d'affaires net	98 258	89 637
Subventions d'exploitation	20	19
Production immobilisée	288	508
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	13 034	13 775
Autres produits d'exploitation	1 173	514
Total Produits d'exploitation	112 773	104 453
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	64 047	80 146
Variation de stocks de marchandises	2 633	(6 826)
Autres achats et charges externes	16 231	11 801
Impôts, taxes et versements assimilés	413	443
Salaires et traitements	6 780	5 770
Charges sociales	2 835	2 557
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	369	184
Dotations aux provisions sur actif circulant	12 695	12 525
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 293	904
Autres charges d'exploitation	670	687
Total Charges d'exploitation	108 966	108 191
Résultat d'exploitation	3 807	(3 738)
Produits financiers		
Produits financiers de participation	3 436	8 944
Produits des autres immobilisations financières	1 137	442
Autres intérêts et produits assimilés	28	91
Reprises sur provisions financières	136	320
Gains de change	921	649
Total Produits financiers	5 658	10 446
Charges financières		
Dotations aux provisions financières	587	136
Intérêts et charges financières	1 087	496
Pertes de change	836	303
Total Charges financières	2 510	935
Résultat financier	3 148	9 511
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6 955	5 773
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	26	-
Reprise sur provisions et transferts de charges	-	-
Total Produits exceptionnels	26	0
Charges exceptionnelles		

Sur opérations de gestion	105	-
Sur opérations en capital	154	94
Dotations aux provisions	-	-
Total Charges exceptionnels	259	94
Résultat exceptionnel	(233)	(94)
Participation	-	-
Crédit impôt Mécénat	63	-
Intégration Fiscale	(1 186)	(166)
Impôts sur les bénéfiques	-	-
RESULTAT NET	5 599	5 845

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2023

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Nacon SA au 31 mars 2023.

Ils présentent un total actif de 415 763 k€ et un profit de 5 599 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

19.1.3 Faits marquants de l'Exercice

19.1.3.1 Acquisitions de studios

- *Daedalic Entertainment - Acquisition en avril 2022*

Nacon a acquis le 1er avril 2022 l'intégralité du capital et des droits de vote de Daedalic Entertainment GmbH, studio de développement de jeux vidéo basé à Hambourg en Allemagne.

Au prix de transaction payé en numéraire de 32M€ pourront s'ajouter des compléments de prix payables à 100% en numéraire en fonction des performances du studio au cours des prochaines années, pour un montant maximum de 21M€.

Fondé en 2007, Daedalic Entertainment a développé et publié plus de 90 jeux et est l'une des plus grandes et des plus anciennes entreprises indépendantes de jeux vidéo en Allemagne, avec une équipe talentueuse de 60 développeurs.

Le studio a développé des jeux pour des franchises renommées telles que *Ken Follett's The Pillars of the Earth*, mais il est également réputé pour ses propres titres, notamment la série *Deponia*, *Shadow Tactics*, *Blackguards* et *The Whispered World*.

La division Edition de Daedalic Entertainment gère un catalogue varié de jeux sur PC et consoles. L'éditeur est reconnu dans le domaine de l'édition des jeux indépendants grâce à ses titres solo et multijoueurs tels que *Witch It!*, *Unrailed !*, *Partisans 1941* et *Barotrauma*.

L'entreprise est présente dans le monde entier, l'Amérique du Nord et la Chine étant les marchés les plus importants.

Au-delà de consolider la collaboration engagée en particulier dans l'édition de l'un des jeux les plus attendus de 2023, *The Lord of the Rings™ : Gollum™*, cette transaction permet à NACON d'acquérir plusieurs propriétés intellectuelles clés et de bénéficier de la remarquable expertise de Daedalic Entertainment en matière d'édition et de développement de jeux.

Grâce à cette acquisition stratégique, la plus importante jamais réalisée par le Groupe, NACON renforce sa position de leader des jeux AA et bénéficie des synergies entre les deux maisons d'édition aux profils complémentaires pour solidifier sa position de marque leader dans le domaine du jeu.

Le Pôle « Edition » de NACON compte ainsi 16 studios de développement, totalisant plus de 800 développeurs et appuyés par une équipe Edition de 80 personnes.

Un positionnement en amont de la chaîne de valeur

En ajoutant plusieurs acteurs majeurs du développement de jeux vidéo à sa chaîne de valeur, NACON intègre des compétences et des actifs stratégiques pour renforcer encore davantage la structure amont de sa filière Gaming et créer de la valeur en offrant les contenus tant attendus par un marché du jeu vidéo en constante mutation (se référer à la section 5.4 « Stratégie et objectifs »).

19.1.3.2 Actionnariat

• Attribution d'Actions Gratuites 2022

Le Conseil d'administration a, lors de ses séances du 24 avril 2022 et 15 septembre 2022, attribué 1.646.113 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 893 bénéficiaires.

L'acquisition définitive sous conditions sera définitive :

- au bout d'un an pour 545.541 actions,
- au bout de trois ans pour 1.100.572 actions.

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.646.113 actions attribuées, soit 1.646.113 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

• Franchissement de seuil

Un seul franchissement de seuil est intervenu durant l'exercice 2022/23 :

La société Bigben Interactive SA a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juillet 2022, le seuil de 2/3 du capital de la société NACON et détenir 56 616 003 actions NACON représentant 106 120 132 droits de vote, soit 65,59% du capital et 75,15% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une distribution en nature d'actions NACON réalisée par la société Bigben Interactive.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2023 se répartit comme suit :

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Bigben Interactive SA		65.12%	74.83%
Prêt d'actions à BNP Arbitrage (2)			2.51%
Bpifrance Participations (3)	Investisseur Institutionnel	2.09%	2.56%
CDC Croissance (3)	Investisseur Institutionnel	2.60%	1.60%
CNP Assurances (3)	Investisseur Institutionnel	0.01%	0.00%
Public		30.1%	18.5%
Contrat de liquidité		0.08%	-
Total		100.00%	100.00%

(1) droits de vote bruts

(2) dont 3.555.937 actions ont été prêtées à BNP Paribas à des fins de couverture dans le cadre de l'emprunt obligataire émis par Bigben Interactive

(3) il est précisé que Bpifrance Participations SA et contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2 % par la CDC et à 49,2 % par l'EPIC Bpifrance. CNP Assurances est détenue à hauteur de 78,94 % par la Banque Postale elle-même

détenue à 100% par La Poste, elle-même détenue à 66 % par CDC.

19.1.3.3 Autres événements

- **Evolution de l'endettement**

Afin de poursuivre le financement du développement de l'activité jeux et de sa stratégie de croissance externe, la société Nacon SA a contracté pour 46.5 M€ de nouveaux emprunts moyen terme au cours de l'exercice 2022/23.

Ces nouveaux emprunts ont une échéance de 18 mois à 8 ans, avec une période de différé pour certains d'entre eux. Deux de ces nouveaux emprunts sont à taux variable, pour un montant total emprunté de 19M€.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts soucrits à taux fixe sur l'exercice est de 2.6%.

Aucun covenant n'est à respecter pour ces nouveaux emprunts.

La société NACON a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes.

- **Crise sanitaire du Covid-19 (Coronavirus) et perturbation des chaînes logistiques**

La société et ses filiales ont été impactées au cours de l'exercice 2022/2023 par les ruptures de stock des produits de ses clients (PS5) auxquels certains de ses accessoires Gaming sont destinés. Ces ruptures se sont résorbées en fin d'exercice.

La société n'a pas rencontré de difficultés de trésorerie : la société dispose toujours de liquidités pour son développement.

Les créances clients du 31 mars 2023 sont collectées conformément aux délais de règlement prévus.

19.1.3.4 Événements post clôture

. Aucun événement post clôture.

19.1.4 Principes et méthodes comptables

Application du Règlement ANC n°2014-03 et de ses règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances (Notes complémentaires au bilan – Autres créances).

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

19.1.4.1 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

19.1.4.2 Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2022.

19.1.5 Notes complémentaires

19.1.5.1 Notes complémentaires au bilan

♦ Note 1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-22	Acquisitions	Cessions ou Transferts	Mars-23
Logiciels	661	123		784
Marques*	3 658			3 658
Brevets	459			459
Total	4 778	123	0	4 901

**Dont les marques Plantronics et Greedfall*

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-22	Dotations	Reprises	Mars-23
Logiciels	180	217		397
Marques	228	-		228
Brevets	348	14		362
Total	756	231	0	987

En cas de non-renouvellement de la protection d'un brevet, celui-ci fait l'objet d'un amortissement pour le solde de sa valeur comptable.

⇒ Principe Comptable – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Les marques ne sont plus amorties depuis le 1er avril 2018

Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur

♦ **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-22	Acquisitions	Transferts	Cessions	Mars-23
Terrains	1				1
Constructions	5				5
Agencements des Installations	48	94			142
Matériel de transport	40	1			41
Mobilier et Matériel de bureau	644	192		179	657
Immobilisations corporelles en cours	6		6		0
Total	744	287	6	179	846

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<i>en milliers d'euros</i>	Mars-22	Dotations	Transferts	Reprises	Mars-23
Constructions	4	1			5
Agencements des Installations	16	5			21
Matériel de transport	14	8			22
Mobilier et Matériel de bureau	487	124		179	432
Total Amortissements	521	138	0	179	480

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

♦ **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation

Sociétés	Valeurs brutes 31/03/22	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes 31/03/23
Games.fr S.A.S.	2 849			2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897			2 897
Bigben Interactive GmbH	500			500
Kylotonn	2 787			2 787
Nacon US	458			458
Bigben Interactive Italie	100			100
Nacon HK	118			118
Cyanide	22 874			22 874
Eko Software	9 796			9 796
Lunar	719			719
Spiders	6 400		200	6 200
Neopica	2 600			2 600
Crea-Ture Studios	10 850		6 650	4 200
Passtech Games	3 000			3 000
Ishtar Games	11 000			11 000
Midgar Studio	12 500		949	11 551
Daedalic		49 027		49 027
Nacon Industrie		1		1
Total Titres	89 448	49 028	7 799	130 677

Sur l'exercice 2022/23,

Nacon a acquis :

- Le studio DAEDALIC à 100 %.

Nacon a constaté des diminutions :

- Les diminutions de certains titres de participations correspondent à la réestimation des montants de compléments de prix à payer, suite à la révision des probabilités d'atteinte des objectifs.

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, y compris le cas échéant des compléments de prix.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- *des titres de participation*
- *des éventuelles créances rattachées à ces participations*
- *des éventuelles autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion, ...).*

Les montants de compléments de prix à payer sont réestimés suite à la révision des probabilités d'atteinte des objectifs associés, et des diminutions de certains titres de participations sont alors constatés.

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage de la participation, telle qu'évaluée globalement par la direction selon la stratégie d'ensemble du Groupe, sur la base de cash-flows

prévisionnels actualisés du Groupe.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Sociétés	Valeur brute	Dépréciation	Reprise	Valeur nette 31.03.23	Valeur nette 31.03.22
Games.fr S.A.S.	2 849			2 849	2 849
Bigben Interactive Belgium	2 897			2 897	2 897
Bigben Interactive GmbH	500			500	500
Kylotonn	2 787			2 787	2 787
Nacon US	458			458	458
Bigben Interactive Italie	100			100	100
Nacon HK	118			118	118
Cyanide	22 874			22 874	22 874
Eko Software	9 796			9 796	9 796
Lunar	719			719	719
Spiders	6 200			6 200	6 400
Neopica	2 600			2 600	2 600
Crea-Ture Studios	4 200			4 200	10 850
Passtech Games	3 000			3 000	3 000
Ishtar Games	11 000			11 000	11 000
Midgar Studio	11 551			11 551	12 500
Daedalic	49 027			49 027	
Nacon Industrie	1			1	
Total Titres	130 677	0	0	130 677	89 448

♦ **Note 4 - Autres Immobilisations financières**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Titres immobilisés	1	1
Dépôts et cautionnements	54	53
Gage-Espèces Emprunts BPI France	1 773	1 148
Contrat de Liquidité - Espèces	104	154
Actions propres	162	269
Total	2 094	1 625

Plusieurs gage-espèces ont été conservés par le prêteur BPI France lors de la souscription d'emprunts, pour un montant total de 1 773 K€. Ces contrats de prêt ont été souscrits à des conditions normales de marché.

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2019/20 avec la société LOUIS CAPITAL MARKETS UK LLP. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 27 mars 2020. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 400 000 € en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 104k€. Le contrat de liquidité comprend 69 558 actions pour une valeur brute de 162 k€ au 31 mars 2023.

⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'inventaire de ces actifs.

♦ **Note 5 - Stocks et encours**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Stocks en valeur brute	36 710	39 343
Dépréciation	(12 343)	(12 204)
Stocks en valeur nette	24 367	27 139

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

Les stocks sont composés d'accessoires et de boîtes de jeux valorisés au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- *Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.*
- *A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée si le prix de vente moyen sur les 12 derniers mois est inférieur au PMP moyen.*
- *Des dépréciations complémentaires peuvent être comptabilisées par la Direction, au cas par cas par ligne de produits ;*
- *Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.*

♦ **Note 6 - Créances clients et comptes rattachés**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Clients et comptes rattachés	28 155	24 586
Clients douteux	446	446
Provision Risques et Clients Douteux	(782)	(725)
Total Clients	27 819	24 307

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 1 359 k€ au 31 mars 2023 contre 1 087 k€ au 31 mars 2022.

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

♦ **Note 7 - Autres créances**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	11	84
Fournisseurs débiteurs		
Diverses créances	26	25
Editeur Coûts de Développement des jeux	146 476	108 214
Comptes courants filiales	35 001	25 712
Etat, TVA	7 036	5 604
Provision pour Dépréciation		
Sous total Créances Exploitation	188 550	139 639
Créances sur Immobilisations cédées		
Total Autres créances	188 550	139 639

Poste « Editeur Coûts de Développement des jeux »

Il représente les dépenses engagées par Nacon S.A., éditeur, au titre des développements des jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Les contrats signés avec les studios stipulent en général le versement par l'éditeur au studio, au cours du développement du jeu, d'un minimum garanti ou de milestones forfaitaires basés sur des prévisions de ventes. En cas de dépassement des niveaux de ventes estimées, des royautés complémentaires peuvent être versées au studio.

Les avances versées par Nacon S.A. au cours du développement des jeux sont reconnues au compte de résultat en fonction du rythme de commercialisation des jeux.

A la clôture de chaque exercice, pour chaque jeu, les recettes prévisionnelles font l'objet d'estimations par la Direction. Lorsque ces dernières sont inférieures au coût de développement du jeu supporté par Nacon, une dépréciation est pratiquée.

Le poste « Editeur Coûts de Développement des jeux » se décompose de la façon suivante :

	Valeur 31/03/2023	Valeur 31/03/2022
Jeux en cours de développement	97 619	80 643
Jeux commercialisés	48 857	27 571
Total	146 476	108 214

Le poste « Comptes courants filiales »

Ce poste a augmenté suite aux différentes avances de trésorerie accordées aux filiales Ishtar, Daedalic et Cyanide Amusement, selon des conventions de trésorerie signées avec chacune d'entre elles.

Poste « Etat, Tva »

Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Autres immobilisations financières	2 094	104		1 990
Créances Clients	28 601	28 601		
Personnel et comptes rattachés	15	15		
Sécurité sociale et Autres organismes	11	11		
Etat et autres collectivités				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	905	905		
<i>Autres impôts et taxes</i>	6 131	6 131		
Editeur Coûts de développement des jeux	146 476	48 857	97 619	
Débiteurs Divers	11	11		
Groupe et Associés	35 001		35 001	
Charges constatées d'avance	3 251	3 251		
Total	222 496	87 886	132 620	1 990

♦ Note 8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 5 000 K€ d'un compte à terme d'une durée de 3 mois. Le taux d'intérêt de ce contrat est fixe. En cas de remboursement anticipé, les intérêts du trimestre seront perdus.

♦ Note 9 - Détail des charges constatées d'avance

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Frais Généraux et Marchandises	426	340
Crédit-Bail	4	9
Frais engagés par l'éditeur sur les jeux	2 805	2 358
Autres Charges	16	14
Total	3 251	2 721

Les frais engagés par l'éditeur sur les jeux intègrent principalement les coûts de trailers des jeux.

⇒ Principe Comptable – Charges constatées d'avance

Il s'agit de rattacher une charge ou une dépense au bon exercice en vertu du principe d'indépendance des exercices

♦ **Note 10 - Capitaux propres**

- Tableau récapitulatif des mouvements du capital social et de la prime d'émission :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions		Augmentation de capital		Produit brut de l'augmentation de capital	Valeur nominale par action	Capital social après opération	Prix par action
		Nombre d'actions émises	Nombre cumulé d'actions en circulation	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport				
18/07/2019	Constitution (apport en numéraire)	10 000	10 000	10 000 €	-	10 000 €	1,00 €	10 000 €	1,00 €
01/10/2019	Apport partiel d'actif	65 087 988	65 097 988	65 087 988 €	-	65 087 988 €	1,00 €	65 097 988 €	1,00 €
28/02/2020	Augmentation de capital (offre au public)	18 181 819	83 279 807	18 181 819 €	81 818 185.50 €	100 000 004.50 €	1,00 €	83 279 807 €	5,50 €
26/03/2020	Augmentation de capital (option de surallocation)	1 629 112	84 908 919	1 629 112 €	7 331 004 €	8 960 116 €	1,00 €	84 908 919 €	5,50 €
07/09/2021	Augmentation de capital Plan AGA 2020	1 045 283	85 954 202	1 045 283 €	-	1 045 283.00 €	1.00 €	85 954 202 €	1.00 €
29/09/2021	Augmentation de capital - Big Ant	337 208	86 291 410	337 208 €	1 325 227.00 €	1 662 435.00 €	1.00 €	86 291 410 €	4.93 €
31/05/2022	Augmentation de capital Plan AGA	30 522	86 321 932	30 522 €	-	30 522.00 €	1.00 €	86 321 932 €	1.00 €
08/09/2022	Augmentation de capital Plan AGA 2021	157 241	86 479 173	157 241 €	-	157 241.00 €	1.00 €	86 479 173 €	1.00 €
29/09/2022	Augmentation de capital - Big Ant	400 234	86 879 407	400 234 €	1 544 102.77 €	1 944 336.77 €	1.00 €	86 879 407 €	4.85 €
29/11/2022	Augmentation de capital Plan AGA	56 892	86 936 299	56 892 €	-	56 892.00 €	1.00 €	86 936 299 €	1.00 €

- Capital social

Le capital social est composé de 86 936 299 actions d'une valeur nominale de 1 €. Se référer au point 2.1.2

- Primes d'émission et d'apports

En application des conditions de l'article 7.4 du traité d'apport du 1^{er} octobre 2019, la différence positive entre l'actif réel et l'actif net estimé dans le traité d'apport partiel d'actifs (APA) a été inscrite au passif du bilan de la société Nacon en prime d'apport pour un montant de 515 712.35 €

Actif réel apporté : 65 603 700.35 €
Actif net estimé dans l'APA : 65 087 988.00 €

- Reserves et report à nouveau

Suite à l'affectation du résultat du 31/03/2022 et aux différentes attributions d'AGA, les « Autres réserves et report à nouveau » s'élèvent à 21 431 638.87 € € au 31/03/2023.

- Réserve Spéciale indisponible

Une réserve spéciale indisponible – actions gratuites a été constituée à hauteur de 2 210 752 €.

♦ **Note 11 - Variation des capitaux propres**

Capitaux propres 31 mars 2022	201 168 585.13 €
Augmentation du Capital 2022/2023	644 889.00 €
Augmentation de la Prime Emission 2022/2023	1 544 102.77 €
Réserve indisponible AGA	(244 655.00 €)
Résultat net de l'exercice 2022/2023	5 599 560.45 €
Capitaux propres 31 mars 2023	208 712 482.35 €

♦ **Note 12 - Provisions pour risques et charges**

en milliers d'euros	31-mars-22	Dotations	Reprises	Provisions devenues sans objet	31-mars- 23
Provision pour perte de change	126	161	126		161
Provision risque change Instruments dérivés	4	426	4		426
Provision pour Contentieux Prop. Industrielle	1 030	2 000			3 030
Provision pour Indemnité retraite	58	5			63
Provision sur retour produits défectueux	404	288	404		288
Total	1 622	2 880	534	0	3 968

- Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les écarts de change présentent une moins-value latente de 161 k€ intégralement provisionnée, la provision de 126 k€ de l'an dernier ayant été reprise cette année.

- Provision pour risque sur instruments dérivés

La société est engagée au 31 mars 2023 dans des contrats de type « FX TARN/Accumulateur ». Les TARNs/Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels la société s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. En cas de variation importante du taux de change EUR/USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vend des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ Principe Comptable – Gestion du risque de change

Les créances en devise sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société a souscrit des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).

- Litiges de propriété industrielle

Plusieurs procédures pour contrefaçon sont en cours et impliquent des tribunaux en Allemagne et en France. Elles concernent notamment des brevets, ainsi que des produits qui ne sont plus aujourd'hui commercialisés par Nacon.

Au cours de l'exercice 2014/15, une condamnation de 530 k€ pour concurrence déloyale avait été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant avait alors été constituée. Nacon ayant été récemment condamné en appel au versement de 500K€ complémentaire, une provision de 500 k€ a été comptabilisée dans les comptes de la société au 31 mars 2023. La position s'élève ainsi à 1 030 k€ au 31 mars 2023.

- Litiges de propriété intellectuelle

La Société est engagée dans d'autres procédures à l'encontre de certains de ses fournisseurs ou concurrents susceptibles d'aboutir à des conclusions positives en sa faveur :

- Un différend oppose Nacon à un donneur de licence et porte sur l'opposition non justifiée de ce dernier à la sortie d'un jeu vidéo. Nacon a introduit une action judiciaire en cours actuellement et fait à ce titre l'objet d'une médiation judiciaire dont le but est de solutionner le différend et permettre la réactivation du jeu sur le marché.
- Un litige oppose un éditeur canadien à l'un des studios de Nacon SA, et porte sur la violation supposée d'un contrat de développement d'un jeu vidéo. Il a été porté devant la Cour supérieure du Québec en décembre 2017. La société Nacon SA, dans le cadre de sa défense déposée en avril 2018, met en exergue une demande manifestement mal fondée de cet éditeur et demande notamment à la Cour, de déclarer abusive la demande de cet éditeur et de le condamner à lui payer des dommages-intérêts sous la forme de ses honoraires d'avocats et de ses autres débours.
- Un dernier litige oppose Nacon SA en tant qu'éditeur à un studio de développement étranger, et porte sur de prétendus manquements dans le cadre de relation contractuelle et notamment sur des réclamations relatives à la propriété intellectuelle qui apparaissent contestables à Nacon SA.

Une provision pour risques de 500 K€ a été constituée dans les comptes du groupe au 31 mars 2022, une provision supplémentaire de 1 500 k€ a été comptabilisée au 31 mars 2023 pour porter cette provision à 2 000 k€ dans les comptes de la société au 31 mars 2023.

⇒ **Principe Comptable – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèses retenues	Mars-23	Mars-22
Taux d'actualisation	3.70%	1.71%
Turnover	13.04%	12.24%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	5.03%	2.54%
Agents de maîtrise et employés	5.03%	2.54%

Autres provisions :

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

♦ **Note 13 - Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit**

en milliers d'euros	Mars-23	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Mars-22
Emprunts auprès des établissements de crédit	109 960	28 698	75 012	6 250	88 226
Concours bancaires courants	-				3
Financement Factor	-				-
Intérêts courus non échus sur emprunt	115	115			29
Total	110 075	28 813	75 012	6 250	88 258

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont tous amortissables. Cf note 19.1.3.3.

♦ **Note 14 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Dettes fournisseurs	24 264	21 989
Dettes sociales	1 509	1 185
Dettes fiscales	274	297
Total	26 047	23 471

♦ **Note 15 - Autres dettes diverses**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Clients, remises de fin d'année à accorder	2 164	1 233
Clients créditeurs	55	
Compte courant filiales	22 489	3 225
Dettes sur immobilisations	40 283	33 657
Total	64 991	38 115

Les dettes sur immobilisations contiennent notamment les dettes sur complément de prix octroyé lors de l'acquisition des studios Spiders SAS, Neopica, Passtech Games, Créa-Tures, Ishtar, Midgar et Daedalic.

♦ **Note 16 - Etat des échéances des dettes**

	Montant brut 03/2023	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	110 673	29 411	75 012	6 250
Fournisseurs et comptes rattachés	24 264	24 264		
Personnel et comptes rattachés	690	690		
Sécurité sociale et Autres organismes	819	819		
Etat et autres collectivités				
<i>Impôt sur les sociétés</i>	67	67		
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	47	47		
<i>Autres impôts et taxes</i>	227	227		
Dettes sur immobilisations	40 283	7 382	31 901	1 000
Créditeurs Divers	3 092	3 092		

Groupe et Associés	22 489	22 489		
Produits constatés d'avance	422	422		
Total	203 073	88 910	106 913	7 250

♦ **Note 17 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations	130 677	
Créances rattachées à des participations	-	
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	10 521	
Autres créances	35 001	
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 388	
Dettes sur immobilisations financières	0	
Autres dettes	24 206	
Résultat financier		
Produits financiers	1 137	
Dividendes reçus des filiales	3 436	
Charges financières	181	
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt CIR CIJV CIF	3 379	
Acomptes IS		

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

♦ **Note 18 - Détail des charges à payer**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Intérêts courus auprès des Banques	115	29
Fournisseurs, factures non parvenues	2 389	1 805
Dettes sociales	931	698
Jetons de Présence	63	79
Taxes assises sur salaires	66	53
Dettes fiscales	245	274
Clients, remises de fin d'année à accorder	2 164	1 233
Intérêts Dettes Diverses	-	3
Total	5 973	4 174

19.1.5.2 Notes complémentaires au compte de résultat

♦ Note 19 - Ventilation du chiffre d'affaires

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
France	13 451	15 516
Export	84 808	74 122
Total	98 259	89 638

- Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Accessoires	31 254	45 689
Jeux physiques	13 174	8 434
Jeux digitaux	52 640	34 176
Autres	1 191	1 339
Total	98 259	89 638

Principe Comptable – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et d'une estimation des réductions de prix que Nacon sera amené à octroyer en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*
- *Vente de jeux digitaux : le chiffre d'affaires est constaté à partir de la date de mise à disposition du contenu aux consociers ou plateformes. Les montants garantis par les plateformes sont reconnus en chiffre d'affaires dès la mise à disposition du master du jeu et les montants additionnels (royautés) qui dépendent des ventes futures sur les consoles et plateformes sont reconnus au moment où ces ventes sont réalisées. En fin d'exercice, la société estime le chiffre d'affaires de royautés non encore facturées sur la base des ventes réalisées sur chaque plateforme.*

♦ **Note 20 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Reprise sur provisions d'exploitation		
<i>Stocks</i>	12 204	12 454
<i>Actifs circulants</i>	295	206
Risques et charges	404	541
Sous-total	12 903	13 201
Produits divers d'exploitation		
<i>Transferts de charges</i>	131	573
<i>Autres produits d'exploitation</i>	1 173	514
Sous-total	1 304	1 087
Total	14 207	14 288

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers les différentes filiales pour 111 k€.

♦ **Note 21 - Frais de Recherche & Développement**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Dépôts brevets, marques et modèles	609	537

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société et sont comptabilisés en charges.

♦ **Note 22 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Immobilisations Incorporelles	231	57
Immobilisations corporelles	137	127
Stocks	12 343	12 204
Autres actifs circulants	352	321
Risques et charges	2 293	904
Total	15 356	13 613

♦ **Note 23 - Résultat Financier**

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Dividendes reçus des filiales	3 436	8 944
Gains/Pertes de change	85	345
Intérêts sur prêts versés aux filiales	(181)	(1)
Intérêts prêts reçus des filiales	1 137	442
Intérêts reçus	28	92
Provision/reprise risque de change	(35)	3
Provision/Reprise pour perte latente sur instruments dérivés	(422)	179

Provisions ou Reprises sur titres Filiales		-
Provisions sur actions propres	6	3
Intérêts versés	(906)	(496)
Total	3 148	9 511

Les dividendes reçus des filiales correspondent aux dividendes reçus des filiales Nacon HK Ltd et EKO Software.

♦ **Note 24 - Résultat exceptionnel**

• Détails des produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Détail des charges exceptionnelles		
Mali sur Actions propres	154	94
Autres charges exceptionnelles	105	
Total	259	94
Détail des produits exceptionnels		
Cession des éléments d'actif immobilisé cédés	26	-
Total	26	0

• Résultat exceptionnel par nature

en milliers d'euros	31-mars-23	31-mars-22
Résultat sur cession actions propres	(154)	(94)
Plus-value cession immobilisation corporelle	26	
Autres	(105)	
Total	(233)	(94)

♦ **Note 25 - Impôts sur les bénéfices**

• Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	7 018	(233)		6 785
Taux de droit commun 25.00 %	0	0	(1 186)	(1 186)
Résultat après impôt	7 018	(233)	(1 186)	5 599

La charge d'impôt de l'exercice correspond à la charge d'intégration fiscale pour 1 186 K€.

- Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :	31-mars-23	31-mars-22
Provisions réglementées		
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées		
Total accroissements	0	0
Impôt payé d'avance sur :		
Charges non déductibles temporairement (année suivante) :		
Participation des salariés		
Contribution sociale de solidarité	30	27
A déduire ultérieurement :		
Ecart de conversion passif		
Provision risque de change	161	126
Jetons de présence	80	99
Provision pour retraite	64	58
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés		
Total allègements	335	310

(au taux de droit commun 25.00 %)

19.1.5.3 Autres informations

♦ Note 26 - Engagements hors bilan

- Garanties accordées

Engagements donnés	Bénéficiaire	mars-23	mars-22	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	CIC	250	1 250	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	Banque Postale	341	1 357	Nantissement des titres Cyanide SAS
Garantie bancaire	CIC	206	613	Nantissement des titres Kylotonn SAS
Garantie bancaire	CIC	1 200	2 000	Nantissement des titres Spiders SAS
Garantie bancaire	BPI	1 772	408	Retenues de garantie sur plusieurs emprunts souscrits entre 2017 et 2023 (présentées en autres immobilisations financières au bilan)

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2023, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société est engagée au 31 mars 2023 dans des contrats de type « FX TARN/ Accumulateur ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vend des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces

instruments.

Le tableau suivant présente les positions au 31 mars 2023 :

Type de contrat	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en Devises (milliers)	Strike	Au 31 Mars 2023, en milliers				
								Montant accumulé en Devises	Montant levé en Devises	Montant accumulé net des levées en Devises	Montant maximal restant à accumuler en Devises	Valeur mark to market en KEURO
TARN	CNH	Achat	Actif	11/08/2022	08/08/2023	102 000	7.19	55 000	55 000	0	38 000	202
TARN	CNH	Achat	Actif	18/10/2022	11/10/2023	102 000	7.27	44 000	44 000	0	56 000	224

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -425 k€ au 31 mars 2023 contre 3 k€ au 31 mars 2022.

La perte latente sur instruments dérivés est comptabilisée en Provisions pour Risques et Charges.

⇒ **Principe Comptable – Gestion du risque de change**

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, la Société a souscrit des instruments financiers dérivés complexes. (cf ci-dessous).

- Gestion du risque de taux

Il n'existe pas de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions de ses studios de développement Cyanide SA, Kylotonn SAS, Eko Software SAS et Spiders SAS, ainsi que les coûts de développement de son métier Edition, Bigben Interactive a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans qui ont été transférés par le biais de l'apport partiel d'actif susmentionné à sa filiale NACON SA. Ces prêts contiennent les covenants suivants :

Covenants	Valeur cible	statut
Ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers)	> 6	Respecté
Ratio de levier net (Dettes financières / EBITDA)	< 2	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2023.

♦ **Note 27 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2023**

en milliers d'euros	Clim rue Orfila	Véhicules	Total
VALEUR DES CONTRATS	16	463	479
VALEUR ORIGINE	15	456	471
REDEVANCES PAYEES			
Cumuls antérieurs	15	244	259
Exercice en cours	2	119	121
REDEVANCES A PAYER			
< 1 an		21	21
De 1 à 5 ans		23	23
> 5 ans			
Total	0	44	44
VALEUR RESIDUELLE		3	3
MONTANT CHARGES	2	122	124

♦ **Note 28 - Actions gratuites**

- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 7 septembre 2020 avait attribué 1.123.983 Actions Gratuites Nacon aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe Nacon. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans était liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance dans leur intégralité ou partiellement, il a été en conséquence procédé à l'émission le 7 septembre 2021 de 1 045 283 actions nouvelles par incorporation de réserves. 55 000 actions restent en cours d'acquisition.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 26 octobre 2020 avait attribué 43.282 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout de trois ans est liée à une condition de présence continue. Ces 43 282 actions restent en cours d'acquisition.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 31 mai 2021 a attribué 259 459 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 259 459 actions attribuées, soit 259 459 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 8 septembre 2021 a attribué 676 743 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 676 743 actions attribuées, soit 676 743 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.
- Le Conseil d'administration de Nacon SA du 29 novembre 2021 a attribué 95 850 Actions Gratuites Nacon à certains managers clés de studios du Groupe Nacon nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an ou trois ans est liée à une condition de présence continue. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites Nacon définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles Nacon par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 95 850 actions attribuées, soit 95 850 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

- Le Conseil d'administration a, lors de ses séances du 24 avril 2022 et 15 septembre 2022, attribué 1.646.113 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe, soit 893 bénéficiaires. L'acquisition définitive sous conditions sera définitive :

- au bout d'un an pour 545.541 actions,
- au bout de trois ans pour 1.100.572 actions

L'acquisition définitive des actions est liée à une condition de présence continue ainsi dans certains cas qu'à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 1.646.113 actions attribuées, soit 1.646.113 Euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

Date d'attribution du plan (CA)	07/09/2020	26/10/2020	31/05/2021	08/09/2021	29/11/2021	25/04/2022	15/09/2022
Période d'acquisition	3 ans	1 an / 3 ans					
Période de conservation	-	-	-	-	-	-	2 ans / -
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	55 000	43 282	228 937	183 270	38 958	289 263	1 356 850
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2023	45 000	43 282	228 937	183 270	38 958	289 263	956 720
Cours de l'action à la date d'attribution du plan	6,49	7,45	6,94	5,16	5,21	6,04	4,81

♦ Note 29 - Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2022/2023 à 1 033 k€.

en milliers d'euros	Avantages à court terme	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail
au 31 mars 2022	941	32	-
au 31 mars 2023	979	32	-

♦ Note 30 - Transactions avec des parties liées.

- Transactions avec ses dirigeants

Un contrat de travail est conclu entre la Société et Monsieur Laurent HONORET en qualité de Directeur Stratégie et Développement Business. Ce contrat de travail se cumule avec son mandat social comme cela est autorisé, conformément à la recommandation n°15 du Code Middenext.

La conclusion de ce contrat de travail constitue une convention réglementée qui a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 avril 2020 et a pris effet le 2 mai 2020.

- Transactions entre entreprises liées

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre les

entités du Groupe NACON, ainsi qu'entre certaines entités du Groupe NACON et certaines entités du Groupe Bigben. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe consistent en :

A l'intérieur du Groupe Nacon :

- Des facturations de coûts de développement des studios du groupe à la société NACON SA : chaque studio développe des jeux dont le coût unitaire s'établit généralement à plusieurs millions d'euros et est divisé en « milestones » sur la durée du développement du jeu (généralement deux ans). Ces milestones sont payés par NACON SA aux studios.
- L'approvisionnement de NACON SA en produits Accessoires auprès de la société NACON HK Ltd : NACON HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque pour NACON SA. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de NACON HK Ltd à NACON SA. Les filiales de distribution européennes de NACON SA s'approvisionnement ensuite en produits Groupe auprès de la société NACON SA.

Avec le Groupe Bigben Interactive (maison-mère) :

- Une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Interactive SA, à la Société NACON SA et à ses filiales, s'établissant à 2.5% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits et hors ventes digitales de jeux vidéo réalisés par NACON SA. Cette convention a été conclue à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations qui s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- De manière résiduelle, l'approvisionnement
 - o Au près de la société Bigben Interactive SA des filiales de NACON qui continuent à vendre de façon limitée des produits Audio en sus des produits Gaming de NACON ; les produits concernés Audio consistent en des enceintes bluetooth, barres de sons, etc.
 - o Au près de la société Bigben Connected SAS de ces de ces mêmes filiales en produits Mobile : les produits concernés Mobile consistent en des accessoires pour téléphone portable (câbles, coques et écrans de protection, etc.)
 - o Ces ventes représentaient pour ces filiales de distribution au 31 mars 2022 : 4,9 M€ soit 3,1% du chiffre d'affaires annuel du groupe NACON,
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou NACON SA, s'établissant à 23 800 € en faveur de Bigben Interactive SA et à 48 800 € en faveur de NACON SA (en montants compensés : à 25 000 € par mois en faveur de NACON SA),
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à NACON SA dans ses locaux, s'établissant à 0,2 M€ par an; cette convention a été conclue dans des conditions normales de marché ;
- une convention de trésorerie a également été mise en place entre Bigben Interactive et NACON; cette convention prévoit la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune des deux sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées.
- La filiale Bigben Espana refacture à la société Nacon Gaming Espana les services administratifs fournis par des salariés travaillant sur les deux sociétés.
- La filiale Bigben HK Ltd de Hong Kong refacture à sa société Nacon HK Ltd les services administratifs fournis par quelques salariés travaillant sur les deux sociétés.

♦ **Note 31 - Effectif moyen de la période**

Personnel salarié	31-mars-23	31-mars-22
Cadres	95	85
Agents de Maîtrise	21	25
Employés	22	20
Total	138	130

♦ **Note 32 - Convention d'intégration fiscale**

La société Nacon en qualité de Société Mère a opté le 15 juin 2020, pour le régime d'intégration fiscale applicable aux groupes de sociétés, en application des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Cette option a pris effet à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2020. La Société Mère et les Sociétés Filiales sont des sociétés françaises, passibles de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. Elles clôturent à ce jour leur exercice social le dernier jour du mois de mars de chaque année. Le capital de la Société Mère n'est pas détenu, directement ou indirectement, à 95 % ou plus, par une autre personne morale passible de l'impôt sur les sociétés en France.

Le capital des Sociétés Filiales est détenu à 95 % au moins, directement ou indirectement, par la Société Mère.

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué par la Société Mère et les Sociétés Filiales membres du Groupe d'Intégration à savoir les sociétés :

- SAS Games.fr
- SAS CYANIDE
- SAS EKO SOFTWARE
- SAS KYLOTONN
- SAS SPIDERS
- SAS PASSTECH
- SAS ISHTAR à compter du 01/04/2022
- SAS MIDGAR à compter du 01/04/2022

Si la société Nacon était imposée séparément, le bénéfice fiscal s'élèverait à 5 677 847 €, le montant de l'impôt s'élèverait à 1 419 462 €. Il existe un déficit reportable au niveau de l'intégration fiscale dans son ensemble pour 2 097 847 € sur lequel 934 661 € seront imputés sur l'exercice 2022/2023.

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Game's.fr S.A.S.	1 000	613	100%	2 849	2 849			2 004	-1 223	
Bigben Interactive Belgique	300	978	100%	2 897	2 897			5 888	128	
Nacon HK Ltd – Hong-Kong	3 524	2 197	100%	117	117			44 510	3 253	2 835
Bigben Interactive GmbH – Allemagne	500	1 251	100%	500	500			13 791	736	
Bigben Interactive Italie	100	1 412	100%	100	100			7 288	210	
Nacon Gaming Espana SL	50	684	100%	0	0			4 826	89	
Kylotonn	405	1 536	100%	2 787	2 787			11 516	-396	
Cyanide	435	7 566	100%	22 874	22 874	84		19 705	275	
Eko Software	65	1 712	100%	9 796	9 796			3 175	473	600
Nacon USA	426	-107	100%	458	458	2 549		17 519	-1 191	
Spiders	10	2 057	100%	6 200	6 200			8 413	-121	
Neopica	20	372	100%	2 600	2 600			1 551	1 021	
Lunar	20	328	100%	719	719			4 136	591	
Big Ant Holding	250	0	100%	0	0	22 016		0	-1 314	
Créa-Tures Studios	10	359	100%	4 200	4 200			1 251	179	
Passtech Games	13	267	100%	3 000	3 000	138		1 865	561	
Ishtar Games	16	374	100%	11 000	11 000	392		837	-50	
Midgar Studio	10	481	100%	11 551	11 551			381	-140	
Daedalic	38	4 650	100%	49 027	49 027			15 034	2 381	
Nacon Industrie	1		100%	1	1			0	0	